



## Carte multiservice des étudiants et loi Informatique et libertés

Juillet 2016

<b>Finalités de la carte multiservice .....</b>	<b>1</b>
<b>Application de la loi Informatique et libertés.....</b>	<b>1</b>
<b>Données requises, affichage et modalités d'utilisation.....</b>	<b>2</b>
Données visibles sur la carte multiservice .....	2
Données stockées dans le système de gestion de cartes – SGC (application Easy ID).....	2
Données dont l'utilisation est soumise à autorisation.....	3
<i>Données nécessaires pour la mise en œuvre du système monétique par le Crous de Poitiers.....</i>	<i>3</i>
<i>Photo pour l'édition de trombinoscopes à usage administratif et pédagogique .....</i>	<i>3</i>
Conservation des données de la carte multiservice.....	3
Enregistrement et conservation des données de contrôle d'accès .....	3
<b>Droit d'accès, droit de rectification et de retrait .....</b>	<b>3</b>

### Finalités de la carte multiservice

Dans le cadre de la Comue (communauté inter-académique d'universités et d'établissements) Université confédérale Léonard de Vinci<sup>1</sup>, l'Université de Poitiers (UP) délivre une carte multiservice aux étudiants et personnels. Cette carte est obligatoire pour les étudiants. Elle est personnelle et incessible. Remise lors de l'inscription, elle a valeur de carte d'étudiant, et permet, en outre, de bénéficier des services suivants (liste non exhaustive et évolutive) :

- emprunter des documents dans les bibliothèques des établissements de la Comue ;
- accéder aux zones pour lesquelles il faut déverrouiller les portes des locaux, en dehors des périodes d'ouverture ou en cas d'accès restreint, et aux parkings ;
- effectuer des paiements, notamment pour la restauration Crous, et les copies et impressions dans les bibliothèques et lieux équipés ;
- obtenir des tarifs réduits liés au statut ou à l'appartenance à l'établissement.

### Application de la loi Informatique et libertés

La création de la carte multiservice nécessite le recueil et le stockage de données à caractère personnel (c'est-à-dire permettant la reconnaissance directe ou indirecte des personnes), et constitue un traitement de données à caractère personnel, soumis aux exigences de la loi Informatique et libertés (I&L) :

<sup>1</sup> Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours, Ensma Poitiers, Esci Limoges, Insa Bourges

- déclaration du traitement au registre des traitements I&L de l'établissement par le correspondant Informatique et libertés – Cil, préalablement à la mise en œuvre ;
- information des personnes sur le traitement lors de la collecte des données (caractère obligatoire ou non du traitement, finalités, responsable de traitement et services chargés de la mise en œuvre, transfert éventuel des données à d'autres organismes, avec ou sans accord des personnes concernées, selon la nature du transfert, contact pour l'exercice du droit d'accès aux données, de rectification si nécessaire, et d'opposition, pour motifs légitimes, dans les cas de traitements non obligatoires) ;
- obligation de sécurité et confidentialité des données ;
- durée de conservation des données limitée ;
- stockage des données dans l'Union européenne (ou hors UE avec autorisation de la Cnil).

L'acte réglementaire publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n°21, le 23 mai 2013, détaille ces exigences.

Par ailleurs, le président de l'université, responsable de traitement, peut décider de certaines caractéristiques du traitement, en fonction de l'intérêt légitime poursuivi. Vu l'article 7 – 5° de la loi I&L, la photo intégrée à la carte multiservice a, ainsi, un caractère obligatoire, pour permettre l'identification visuelle rapide du porteur pour les services tels que emprunt en bibliothèque, restauration, et contrôle d'accès de l'étudiant à une zone à régime restrictif (ZRR)<sup>2</sup>.

### Données requises, affichage et modalités d'utilisation

#### Données visibles sur la carte multiservice

Les données visibles au recto de la carte sont : nom (nom de famille ou nom d'usage, selon le choix des personnes), prénom(s), statut (étudiant, formation continue, auditeur libre), n° INE, n° étudiant, année de validité (actualisée à chaque rentrée universitaire) et photo de l'étudiant, réalisée à la création de la carte.

#### Données stockées dans le système de gestion de cartes – SGC (application Easy ID)

Les données stockées dans le SGC permettent d'activer la totalité des services offerts par la carte. Ces données sont les suivantes (**en gras**, celles qui sont **lisibles par un lecteur de carte**) :

**nom de famille, nom d'usage, prénom (s)**, photo, n° étudiant, n° INE, date et lieu de naissance, civilité et composante, adresse électronique, **n° carte Crous**, code société, tarif, année universitaire, code RNE – répertoire national des établissements, **n° d'identification unique de la carte**, **n° d'emprunteur dans les bibliothèques universitaires de la Comue**.

---

<sup>2</sup> Décret 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du Code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation : identification des ZRR au sein de l'établissement, balisées par affichettes.

## Données dont l'utilisation est soumise à autorisation

### *Données nécessaires pour la mise en œuvre du système monétique par le Crous de Poitiers*

**Le compte de monnaie électronique Izly permet d'effectuer des paiements**, notamment pour la restauration Crous, et les copies et impressions dans les bibliothèques et lieux équipés. Pour la mise en œuvre de l'application de monétique, les données suivantes doivent être transférées de l'UP vers le Crous de Poitiers<sup>3</sup> : **n° carte Crous**, code société, tarif, année universitaire, **nom, prénom**, code RNE établissement, **adresse électronique institutionnelle, date de naissance**.

L'utilisation du système de monétique n'a pas de caractère obligatoire. Si vous ne souhaitez pas recourir à ce service, vous pouvez vous opposer au transfert de ces données au Crous de Poitiers, lors de l'édition de votre carte.

### *Photo pour l'édition de trombinoscopes à usage administratif et pédagogique*

L'UP dispose d'une application d'édition de trombinoscopes des promotions d'étudiants, à usage strictement administratif et pédagogique.

L'utilisation de la photo de votre carte multiservice pour l'édition de trombinoscopes n'a pas de caractère obligatoire. Vous êtes mis en situation d'exercer votre droit à l'image lors de l'édition de votre carte, en autorisant, ou non, cette utilisation. Vous disposez également d'un droit de retrait sur les trombinoscopes en ligne.

## Conservation des données de la carte multiservice

À la fin de la période d'études du porteur de la carte à l'UP, les données sont supprimées du SGC dans un délai de 1 an. Les trombinoscopes n'ont pas vocation à être conservés.

## Enregistrement et conservation des données de contrôle d'accès

Chaque accès à une zone contrôlée au moyen de la carte multiservice génère l'enregistrement systématique d'informations appelées traces. Ces traces ont plusieurs objectifs :

- **vérifier le bon fonctionnement du système par les correspondants patrimoine ;**
- **vérifier le respect des règles en matière de sécurité d'accès aux bâtiments et aux ressources de l'UP par les responsables de gestion des bâtiments ;**
- **être à même de fournir des preuves pour mener les enquêtes en cas d'incident de sécurité et de répondre à toute réquisition officielle présentée dans les formes légales.**

Conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), les traces sont conservées pendant une durée maximale de 1 an et comportent : le n° d'identification unique de la carte ; la date et l'heure de l'utilisation ; l'identifiant du lecteur de carte utilisé.

## Droit d'accès, droit de rectification et de retrait

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel concernant la carte multiservice, et de retrait de votre photo des trombinoscopes en ligne auprès du correspondant Informatique & Libertés (Cil), en prenant contact à l'adresse [cil@univ-poitiers.fr](mailto:cil@univ-poitiers.fr).

---

<sup>3</sup> Le Crous a effectué pour les Crous les démarches de déclaration adéquates auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés – Cnil (demande d'avis), et informe les usagers sur le traitement de ces données (cf CGU Compte Izly <http://www.izly.fr/>).